

ECHO DES NOUËS

2025

Le mot du Maire

Dans ce numéro :

- * *Le mot du Maire* 1
- * *SMICTOM* 2
- * *Amiante* 3
- * *Aides rénovation* 3
- * *Participation citoyenne* 4
- * *Piano du Lac* 4

Chères Langessoises, chers Langessois,

Avant tout, permettez-moi de vous adresser ainsi qu'au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.

Bienvenue aux nouveaux Langessois qui ont été conquis par la sérénité de notre village. Reconnaissons que nous sommes chanceux de vivre à Langesse qui semble si peu altéré par le temps qui passe.

Nous ne pouvons ignorer l'actualité mondiale tragique. L'instabilité politique majeure dans de nombreux pays européens et les conséquences du dérèglement climatique provoquent un contexte anxieux.

La démographie de Langesse évolue. Entre le recensement de 2017 et celui de 2024, notre population a progressé de 7 habitants, passant ainsi de 82 à 89 Langessois.

Au plan financier, nous continuons de gérer la commune avec rigueur et prudence, tout en maintenant l'entretien de notre patrimoine bâti et paysager. Les travaux de restauration du clos et couvert de notre église ont débuté en septembre dernier.

A ce jour, sur site : la stabilisation du clocher est achevée et les poutres principales ont été déposées et évacuées. L'entreprise travaille en atelier sur le débitage et le corroyage de l'ensemble des bois.

Parallèlement, les travaux de couverture vont prochainement être entrepris. Un système de bâche parapluie sera installé au-dessus du bâtiment créant ainsi un toit temporaire qui permettra de protéger la voûte lambrissée intérieure de l'édifice.

Cette année nous effectuerons le remplacement des lanternes d'éclairage public vétustes de la rue de Varennes et de la rue des Pèlerines par un éclairage LED moins énergivore contribuant aux économies d'énergie. Ces travaux seront soutenus par le Département du Loiret.

Depuis le 6 janvier, il vous est demandé de trier vos déchets à la maison, avec un matériel adapté. Des bacs vous ont été remis et il vous faut maintenant changer vos habitudes. Bientôt seul le conteneur à verre restera sur la plateforme de tri sélectif. Je compte bien évidemment sur votre bienveillance, respect de l'autre et des règles de bien vivre ensemble pour que ce lieu et son environnement restent propre.

La Communauté des Communes Giennes (CdCG) est cette entité bien souvent méconnue qui pourtant permet, avec les compétences transférées de notre commune vers cet EPCI, de pouvoir mener à bien des projets tels que l'entretien des voiries, le suivi de l'assainissement, l'organisation des centres de loisirs pour les enfants, les groupements de commandes pour réaliser des économies d'échelle et mutualiser les procédures de marché, l'instruction des demandes d'urbanismes et n'oublions pas le service culturel qui nous propose au fil de l'année des spectacles variés et de qualité sur tout le territoire. Nous bénéficierons cet été, d'un concert flottant duo piano - violon de musique classique et jazz du monde.

Je remercie les élus qui m'accompagnent au quotidien ainsi que les personnes qui donnent sans compter leur temps pour notre village.

Bien à vous.

Le Maire,

Nadège CORCELLE.



SMICTOM — Tous au tri

La principale nouveauté cette année est l'uniformisation de la collecte pour tous les usagers. Le tri des déchets est désormais facilité ; vous pouvez mélanger les emballages et le papier dans le bac jaune.

Ces changements visent à réduire les ordures ménagères ; l'usage d'un composteur aide également.

Depuis le 6 janvier, le SMICTOM a optimisé les fréquences des collectes de tri et ordures ménagères.

Ci-dessous calendrier des collectes. Seul le verre reste à déposer aux colonnes de tri.



Janvier

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

Mars

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
9						1	2
10	3	4	5	6	7	8	9
11	10	11	12	13	14	15	16
12	17	18	19	20	21	22	23
13	24	25	26	27	28	29	30
14	31						

Avril

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
18				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11
20	12	13	14	15	16	17	18
21	19	20	21	22	23	24	25
22	26	27	28	29	30	31	

Juin

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
22							1
23	2	3	4	5	6	7	8
24	9	10	11	12	13	14	15
25	16	17	18	19	20	21	22
26	23	24	25	26	27	28	29
27	30						

● Ordures ménagères - Jedis semaines impaires

● Bac de tri - Lundis semaines paires

Juillet

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31					1	2	3
32	4	5	6	7	8	9	10
33	11	12	13	14	15	16	17
34	18	19	20	21	22	23	24
35	25	26	27	28	29	30	31

Septembre

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
36	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

Octobre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
44						1	2
45	3	4	5	6	7	8	9
46	10	11	12	13	14	15	16
47	17	18	19	20	21	22	23
48	24	25	26	27	28	29	30

Décembre

SEM.	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
49	1	2	3	4	5	6	7
50	8	9	10	11	12	13	14
51	15	16	17	18	19	20	21
52	22	23	24	25	26	27	28
01	29	30	31				

● Ordures ménagères - Jedis semaines impaires

● Bac de tri - Lundis semaines paires



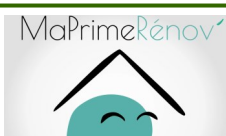
Stockage de l'amiante à Bray-Saint-Aignan

Le site de Bray-Saint-Aignan est le seul du Loiret qui accepte les déchets amiantés. Un casier dédié à l'enfouissement est ouvert aux particuliers qui peuvent apporter des déchets amiantés, uniquement sur rendez-vous au 02 38 58 25 70.

Les déchets admis sont les éléments de bardage, de couverture : tôle ondulée fibrociment, tubes, ardoises, tuiles plaques de support de tuiles, appuis de fenêtres etc...

Conseils de manipulation : porter un masque type FFP3, des combinaisons et des gants étanches.

Aides rénovation énergétique : Ma PrimeRénov' et OPAH

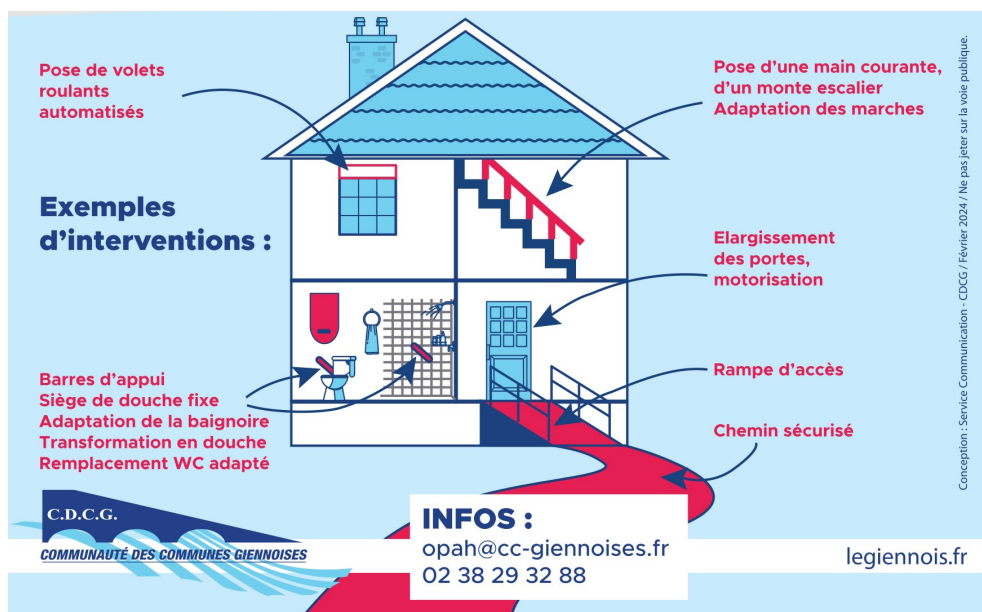


MaPrimeRénov' est une aide de l'État qui vous permet de financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement lorsque vous êtes propriétaire, que vous habitez ce bien ou que vous le proposez à la location.

Le dispositif MaPrimeRénov' est divisé en 2 axes :

- **MaPrimeRénov' Parcours par geste**, si vous souhaitez réaliser un ou plusieurs travaux d'isolation, de ventilation, de chauffage... ;
- **MaPrimeRénov' Parcours accompagné**, si vous avez pour projet des travaux de rénovation d'ampleur.

Il permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des conseillers spécialisés **par téléphone 0 808 800 700** — Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.



L'OPAH permet de soutenir et d'apporter aux habitants des aides sur des aspects techniques et financiers de leurs projets de travaux de rénovation énergétique de leur habitation sous forme de subventions.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants sous condition de ressources, aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des loyers pour une durée de 6 ans, ainsi qu'aux parties communes des copropriétés occupées par des propriétaires occupants.

Ces subventions peuvent atteindre jusqu'à 60% du montant des travaux.

Cet accompagnement est offert par la Communauté des Communes Giennes et ouvert à tout propriétaire du territoire. Pour plus d'informations : opah@cc-giennoises.fr - 02 38 29 32 88 - legiennois.fr

Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau : SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

syndicatdeseauxblcl@orange.fr

Dépannage ERDF 24h/24 : Numéro Azur : 08 10 33 30 45



Participation citoyenne

Le 14 décembre dernier a eu lieu la réunion bilan à l'initiative de la Gendarmerie de Gien, réalisée conjointement avec les villages de Les Choux et du Moulinet-sur-Solin.

La participation citoyenne a été créée par la Gendarmerie en 2006 et généralisée à toute la France en 2011. Ce dispositif a pour objectif de lutter contre les cambriolages à travers un réseau constitué de citoyens, d'élus et de la gendarmerie.

Le rôle des membres de la participation citoyenne n'est pas de se substituer aux forces de l'ordre mais d'être leurs yeux et leurs oreilles afin de signaler les comportements ou les véhicules suspects.

Quelques rappels de prudence :

- Verrouillez toujours les portes de votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous ou au jardin
- Ne laissez jamais entrer un inconnu chez vous. S'il est insistant, n'hésitez pas à contacter le 17
- N'hésitez jamais à faire justifier sa qualité à votre interlocuteur en lui demandant sa carte professionnelle
- Si vous avez été cambriolé, restez à l'extérieur de votre habitation et ne touchez à rien. Composez le 17.

Autres dispositifs de la gendarmerie :

- ↳ Opération tranquillité vacances
- ↳ Opération tranquillité séniors

Contactez la Mairie ou la gendarmerie pour la mise en place

Festivités à venir : JANGADA, le pianO du lac

La violoniste Anouk Morel et le pianiste Robin Rivoire jouent en duo depuis le printemps 2024 sur le piano flottant. Ils créent le spectacle Jangada à l'automne 2024 afin d'emmener le public en voyage avec eux, à travers l'Atlantique.

Original, varié, tout public, ce concert mis en scène avec le pianO du lac, dans des théâtres d'eau différents chaque soir, invite à la découverte de nouvelles cultures et à une grande traversée de l'Europe au continent américain. Chaque escale est une opportunité de découvrir un nouveau répertoire mis en valeur par les arrangements, la virtuosité, la complicité des deux musiciens.

SAMEDI 19 JUILLET

à 18h00 sur l'étang du bourg

Restauration possible sur place

assurée par

la SARL « Plaisirs et saveurs »

